



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU 07 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le premier avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme HUBERT Céline a donné procuration à M. LOREAU Samuel ;
M. MAURIER Jérôme a donné procuration à Mme FURIC Tiphaine ;
M. PARIS Jean-Paul a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard ;
M. PERRAULT Sylvain absent excusé.

Secrétaire de séance : Mme Estelle PELLETIER

Nombre de conseillers en exercice.....	28
Nombre de conseillers présents.....	24
Nombre de suffrages exprimés.....	27
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

2025-04-07 / Résidence senior avenue des Tilleuls – lancement d'une étude de faisabilité

LE CONSEIL MUNICIPAL,

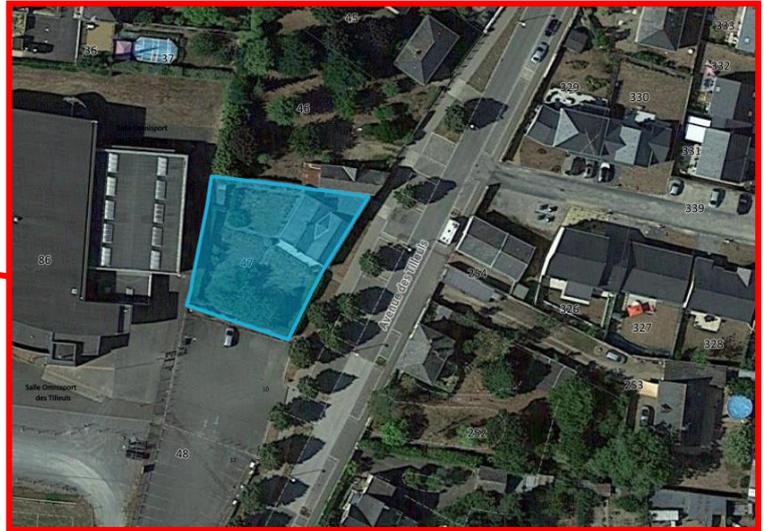
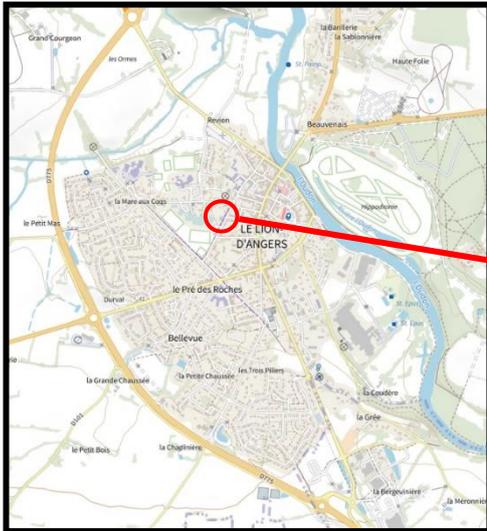
Sur Proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La commune a finalisé une première résidence senior avec Harmonie Habitat en 2023, dénommée André Thibault : ce projet a été reconnu et est particulièrement apprécié par les résidents, une liste d'attente pour y accéder étant déjà existante.

Il semble ainsi intéressant d'entamer la réflexion d'un projet de seconde résidence senior.

La parcelle AN47, située avenue des Tilleuls, acquise par la commune et dont la construction a été démolie récemment, semble une parcelle intéressante pour cette réflexion :



D'une surface de 860 m², elle pourrait accueillir la première tranche d'un projet plus global qui viendrait à long terme s'étendre sur la parcelle AN46 à proximité immédiate (accolée au nord, d'une surface de 1 165 m²), et pour laquelle des discussions ont été entamées avec les propriétaires.

La proximité avec la première résidence senior permettrait d'envisager la mutualisation d'équipements de ce type de structures (parking, salle de réception...), et il est proposé de travailler ainsi une réflexion avec Harmonie Habitat, porteur du premier projet.

Où le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** le lancement d'une réflexion d'une seconde résidence senior sur la commune selon les modalités décrites,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Le Lion d'Angers, 07 avril 2025.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,
Estelle PELLETIER



A handwritten signature in black ink, written over the official seal of the Municipality of Le Lion d'Angers.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet le :